



Continuité des services



Lettre municipale du 2 avril distribuée dans les boîtes à lettres le 3 avril : [Télécharger le fichier «Lettre d'informations Coronavirus COVID19 Roquettes 02042020.pdf» \(271.5 KB\)](#)

Pour la mairie :

- **Services municipaux :** <https://www.roquettes.fr/fr/actualites-2/accueil-mairie.html>

Pour les questions d'**urbanisme** : l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 "*relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période*" prévoit que les délais d'instruction sont suspendus quand ils avaient commencé à courir avant le 12 mars, et reportés pour les dossiers reçus entre le 12 mars et la fin de l'état d'urgence sanitaire, à ce jour prévue le 24 mai.

La reprise ou le démarrage des délais se fera un mois après la fin de cet état d'urgence sanitaire, soit à ce jour le 25 juin. Ainsi, durant cette période, seules pourront être éventuellement délivrées les autorisations des dossiers pour lesquels nous aurons reçu les avis des personnes publiques, services ou commissions prévus par les lois ou règlements en vigueur, ou les dossiers simples qui ne nécessitent pas de tels avis. Pour **savoir si vous pouvez bénéficier de cette instruction**, qui sera étudiée au cas par cas, **veuillez joindre au préalable le service urbanisme** en écrivant à celine.businello@mairie-roquettes.fr ou en téléphonant au numéro de permanence en demandant à être rappelé.

Les délais de recours des autorisations déjà signées sont également prorogés.

- **Ramassage des déchets verts** assurés par un prestataire: ce dernier nous a informé qu'aucun ramassage ne sera effectué pendant la période de confinement. **Le ramassage prévu le 7 avril est donc annulé.** Nous vous remercions de laisser vos déchets verts entreposés chez vous et de respecter l'interdiction de les brûler.

Pour le Muretain Agglo :



Notamment le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif, l'accueil des enfants de professionnels de la santé, les transports en commun :

Suivez les actualités du **Muretain Agglo** sur le lien suivant : <http://www.agglo-muretain.fr/fr/actualites.html>

ATTENTION information Tisséo : à compter du lundi 30 mars, la ligne de bus 317 Muret/Roquettes/Portet est suspendue.

A la place, la commune sera desservie par un **service de transport à la demande individuel et gratuit** disponible de 6h à 20h du lundi au samedi. Ce service fonctionnera « d'adresse à adresse » sur réservation au 09 78 04 78 78 jusqu'à 19h00 au plus tard la veille du déplacement.

Ce service est réservé aux déplacements strictement

nécessaires. Le confinement au domicile restant la règle.

☞ [Télécharger le fichier «Affiche-Service Substitution Communes non Desservies.pdf» \(296 KB\)](#)

Pour le syndicat Saurone Ariège Garonne environnement (SAGe):

En particulier l'eau potable et l'assainissement: <https://www.sivom-sag.fr/fr/index.html>

Pour le Syndicat Intercommunal d'Actions Sociale (SIAS) Escaliù:

En particulier aide à domicile et portage de repas : <http://www.sias-services.fr/actualites/>

Pour les commerces :

Sont ouverts la boulangerie, la supérette Vival, le bureau de tabac, la pharmacie, Mr Croquette (alimentation pour animaux), et la pizzeria Romanista du centre commercial (uniquement en vente à emporter). La boucherie du centre commercial est fermée mais propose des livraisons.